



Mées

MÉES À LA UNE

1

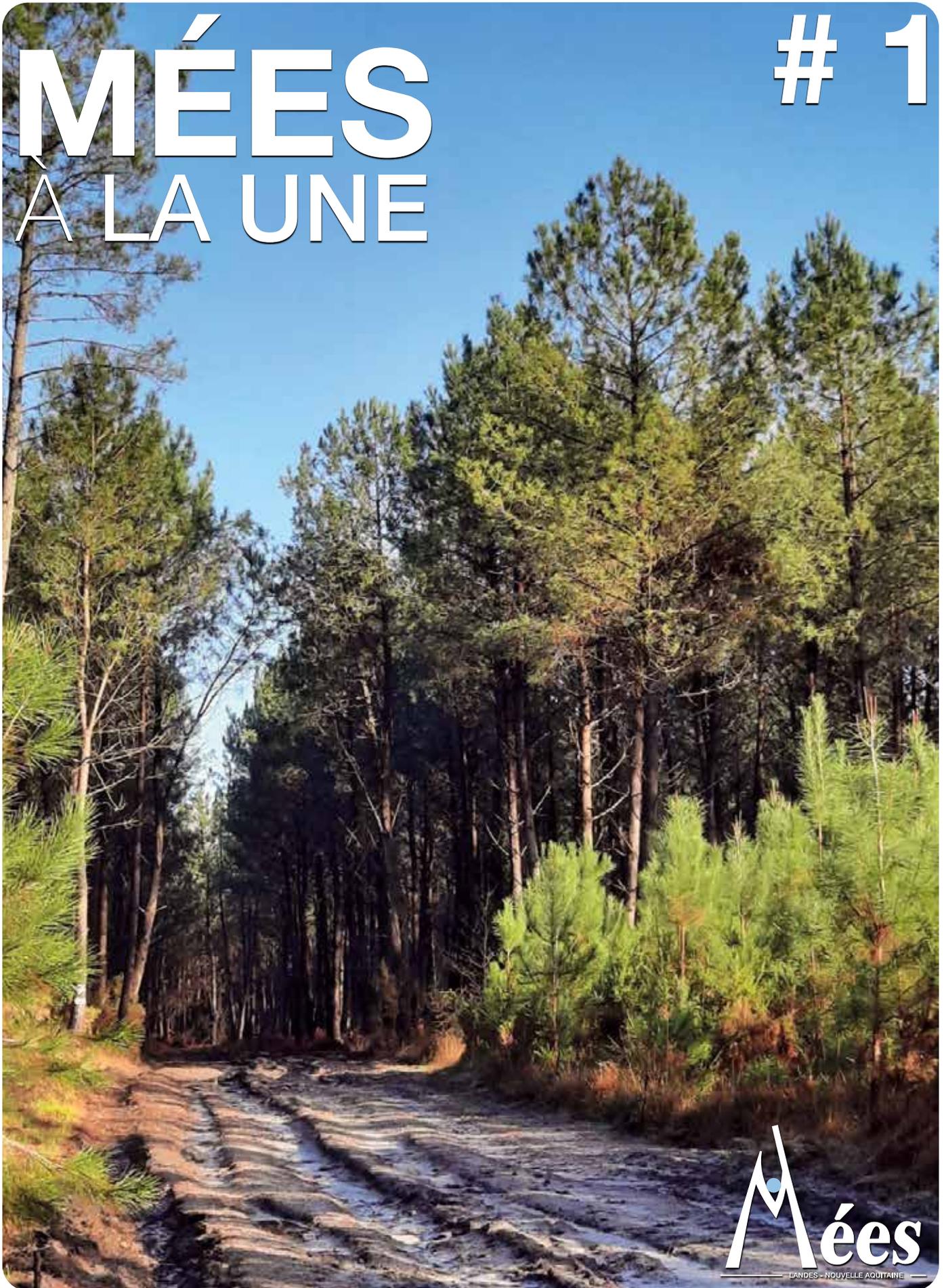


PHOTO COUP DE CŒUR



Travaux de fascinage, Tourbières méessoises
Photo réalisée par Nicolas Bergey le 13 décembre 2020.

Dans le cadre de notre rubrique “Photo coup de Cœur”, un concours sera organisé lors de chaque parution de “Mées à la Une”. Le thème est simple : **Mées à travers vos yeux**. Nous vous invitons donc dès à présent à vous munir de votre appareil photo et à immortaliser notre jolie commune. Les photos sont à envoyer à la mairie. Après une première sélection par la commission Animation/Communication, les clichés choisis seront soumis aux votes sur le Facebook de la commune. La photo gagnante sera mise à l’honneur dans le prochain magazine municipal. Alors à vos appareils, prêt... flashez !

SOMMAIRE

L'ÉDITO DE
MME LE MAIRE

MÉES
ÇA POUSSE !

UN DEVOIR
DE SOLIDARITÉ

LES PITCHOUNS
FÊTENT NOËL

ZOOM SUR...
FRANÇOISE LE GLOAHEC

LA GRAND-MÉES
DES ASSOS

Chères Méessoises, Chers Méessois,

L'année 2020 s'achève avec tous ses rebondissements. Dans notre village, elle aura été marquée par :

- Un exercice démocratique : les élections municipales pour lesquelles vous avez fait confiance à une équipe totalement renouvelée.
- La découverte d'un nouveau virus avec les différents protocoles sanitaires à instaurer. Je remercie l'ensemble du personnel communal pour avoir su s'adapter à cette nouvelle organisation, pour leur implication et leur travail.
- La fin d'année avec des inondations conséquentes dues aux fortes précipitations à répétition, ainsi qu'à la montée de l'Adour.

J'adresse une pensée chaleureuse pour nos sinistrés.

Les commissions poursuivent leurs actions et je voudrais remercier les nouveaux membres du CCAS qui ont assuré le lien avec nos aînés durant cette période. Tout d'abord par des visites de courtoisie lors de la canicule, la distribution des colis de Noël et pour leur dévouement qui les a amenés à porter une rose pour les nouveaux parents, faute de cérémonie possible.

Pour 2021, restons positifs !

La crise sanitaire a modifié nos habitudes. Nous devons tous appliquer les gestes barrières et je vous encourage à les appliquer encore quotidiennement. Le virus circule toujours.

Achevons les projets signés antérieurement comme l'installation des antennes, la deuxième tranche de la Pierre Blanche et la construction du nouveau cimetière.

Gardons espoir pour l'ensemble de nos entreprises et artisans méessois afin que 2021 leur soit prospère.

Protégeons nos associations ! Je les encourage dans cette situation délicate à patienter pour reprendre au cours de l'année 2021. Et continuer, comme elles savent si bien le faire, à dynamiser notre commune.

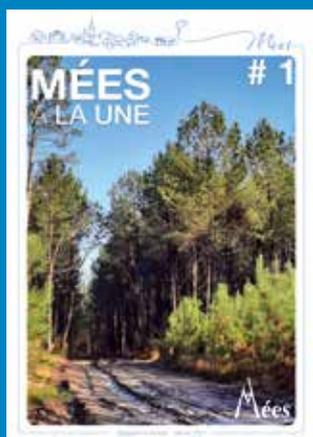
Continuons à favoriser nos projets de rénovation énergétique et d'entretien des bâtiments communaux, d'embellissement du village, de développement du lien social entre toutes les générations...



Construisons notre avenir pour apporter une belle énergie et retrouver ces moments conviviaux. L'année 2021 sera la poursuite des réflexions et des études amorcées dans notre projet de campagne : la redynamisation commerciale du centre bourg.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite personnelle et professionnelle pour cette année 2021.

Sophie Irigoyen, Maire de Mées



MÉES À LA UNE - Magazine municipal N°1 - Janvier 2021

Directeur de la publication : Sophie Irigoyen

Comité de rédaction : Nicolas Bergey, Hélène Bonvallet, Marie-Ève Debrue, Céline Hicaubé, Sophie Irigoyen, Gilles Lafont, Éric Ohaco, Charlotte Serra, Jean Soublin, associations

Crédits photos : Mairie de Mées et ses conseillers, associations

Conception graphique et impression : Thierry Dupéré Communication

Tirage : 900 exemplaires

Dépôt légal : Janvier 2021



MÉES À L'HEURE DES FÊTES

Malgré le contexte sanitaire actuel, les fêtes de fin d'année donnent l'occasion de créer du bonheur et de la magie dans la commune...

Les décorations et autres illuminations de Noël ont ainsi pris place dans le village. Des sapins blancs ont poussé à l'entrée de la Mairie, le Père Noël a oublié son traineau dans le square Dominique Arnaud, le kiosque a repris des couleurs et s'est paré de lumières.

Sans oublier les traditionnelles décorations du rond-point du soldat Bûcheron qui émerveillent petits et grands chaque année... Mées a quelque peu retrouvé une ambiance festive en cette période morose.

PÈRE NOËL, DES CADEAUX !

Les employés communaux et leurs enfants (jusqu'à 15 ans révolus) ont attendu patiemment la venue du père Noël... et comme chaque année, celui-ci est passé avec quelques cadeaux dans sa hotte.

Les grands ont pu bénéficier d'un bon d'achat, à valoir dans trois commerces de proximité de la commune, le bar Le

Virage, le restaurant El Campo et Blandine Coiffure. Le père Noël a souhaité cette année aider et soutenir les petits commerçants du village dans cette période compliquée.

Leurs enfants, quant à eux, ont chacun reçu un livre ou un cadeau créatif, accompagné d'un petit chocolat, de vrais gourmands !



À L'ÉCOLE AUSSI LE PÈRE NOËL EST PASSÉ

Le vendredi 18 décembre, juste avant les vacances de Noël, les classes de petite, moyenne, grande section et CP de l'école ont reçu la visite de l'homme en rouge et blanc. Bien sagement installé dans la salle de garderie, il attendait les petits pour leur offrir quelques cadeaux.

Petites frimousses ravies et yeux qui pétillent, ils ont pu discuter et chanter pendant près d'une heure avec le Père Noël. Il a également offert à chaque classe de maternelle trois cadeaux dont ils pourront profiter ensemble sur le temps scolaire.

DERRIÈRE LES LARMES DE L'ADOUR L'ARC EN CIEL D'UN SOURIRE



FORTES CRUES

Le 1er janvier 2021, c'est un fort épisode d'inondation qu'a connu le territoire de l'Adour... Le pic de crue à Dax a été atteint à 5,89 m. C'est haut, mais cette crue de l'Adour n'entre pas dans le Top 5 des crues historiques depuis qu'elles sont mesurées. En 2014, la crue avait atteint presque 5,97 m. Ce serait donc la 6e plus grosse crue de l'histoire moderne de l'Adour.

MÉES LES PIEDS DANS L'EAU

C'est l'équivalent de presque 4 fois le cumul moyen de précipitation d'un mois de décembre qui s'est abattu sur notre commune. Avec presque un mois de précipitation en 24 heures entre le 28 et le 29 décembre dernier. Le phénomène particulièrement intense a conduit à la saturation des sols ne permettant pas le drainage d'un tel volume.

La commune n'a donc pas été épargnée et les eaux ont tout d'abord courues du côté de la quatre-voies. Le virage de l'Avenue de l'Océan est resté fermé, submergé pendant quelques jours suite au débit d'eau exceptionnel et à son évacuation rendue difficile. Puis c'est au tour de l'Adour de faire des siennes, les routes de Dax (direction St Paul-lès-Dax) et celle des "Bois Imprégnés" ont, elles aussi, été fermées à la circulation.

LA MAIRIE ET LES DIFFÉRENTS SERVICES À PIED D'ŒUVRE

Les élus, les employés communaux assistés du SYDEC, des services du Grand Dax ainsi que des services de voiries du département et des pompiers, ont œuvré conjointement afin de rétablir au plus vite la circulation et limiter l'impact de la montée des eaux chez les particuliers.



LE VILLAGE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Notre équipe “verte” dédiée aux espaces verts et à l’embellissement travaille activement à l’aménagement paysager de notre village. Dans le cadre de ses missions d’accompagnement pour l’embellissement des communes landaises, le Comité Départemental du Tourisme a pris en charge l’établissement d’un plan de plantation par un jardinier-conseil pour le réaménagement du site de l’église.

Novembre oblige, nos cantonniers se sont mis à la tâche et ont planté des hortensias, des cornouillers, des nandinas et des agapanthes. Ces massifs seront complétés en mars par des vivaces (silence, ça pousse...). L’arrosage automatique a complètement été remis en état, les racines du feu mûrier platane ayant détérioré les tuyaux d’arrosage. Le magnolia trône maintenant seul mais

fait ainsi ressortir son bel arrière-plan, la Maison des Glycines. Et puis, nous avons trois pommiers ornementaux qui nous réservent de belles floraisons printanières. Les arbustes et plantes “survivants” ont été replantés dans le parterre de l’école de musique.

Du côté de l’ancienne mairie, une petite couche de peinture sur les parties défraîchies, garniture des jardinières et des balconnières et le tour est joué, ça revit ! Après les Christs et la Vierge, c’était au tour des croix de rogation du village d’être repeintes.

Côté travaux, les employés communaux ont travaillé dans les logements sociaux et à l’école où deux salles ont été repeintes, du lino a été posé, des meubles pour les enfants ont été réalisés. Ils ont aussi remplacé les boîtes à livres, très prisées des Méessois. Les élus se sont aussi attaqués aux tags de l’abri de bus de l’avenue de l’Océan, espérons que leurs efforts soient respectés !

Dans nos Barthes, des saules ont été plantés et la jussie, plante envahissante des canaux, a été arrachée.

Le labeur dans la bonne humeur...

La jussie, pourquoi l’éradiquer ?

La jussie est une plante aquatique vivace, d’origine américaine. L’éclat de sa fleur jaune lui attribue à première vue des qualités ornementales indéniables. Elle fut introduite en France au XIXe siècle. Pourtant, la plante est un véritable fléau pour l’écosystème. La jussie se développe dans les eaux stagnantes ainsi que dans les environnements humides comme les barthes. Elle se développe souvent depuis la berge et avance ensuite sur l’eau grâce à de longues tiges flottantes. La dissémination de ces tiges flottantes par les ragondins favorise sa prolifération. À croissance rapide, c’est une plante qui peut doubler sa masse en deux semaines et recouvrir la surface d’une rivière ou d’un étang en formant un herbier dense qui empêche l’écoulement des eaux. Il est donc primordial d’entretenir les barthes par un arrachage manuel de la jussie.





MATHIAS, NOTRE NOUVEAU CANTONNIER

Bonjour Mathias, tu peux nous parler un peu de toi ? Qui es-tu ?

Bonjour, je m'appelle Mathias Matabos, j'ai 28 ans. J'habite à Rivière Saas et Gourby et j'aime la chasse et la pelote.

Quel est ton parcours professionnel ?

Mon parcours, j'ai fait un CAP production végétale de 2008 à 2010 et ensuite, j'ai fait un Certificat de Spécialisation machinisme et hydraulique. J'ai ensuite travaillé chez des entrepreneurs privés...

De quoi t'occupes tu dans le village ?

Ici à Mées, j'ai le poste d'employé forestier. Je m'occupe de la forêt communale, je passe l'épareuse et je suis en charge de l'entretien du matériel.

DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Merci Serge !

C'est en Mairie, dans la salle des mariages, que Sophie Irigoyen, Maire de Mées, accompagnée des adjoints et conseiller municipaux, a tenu à honorer M. Serge Melhan à l'occasion de son départ à la retraite au début du mois d'août dernier. Ses collègues, auprès de qui il a travaillé durant ces 19 dernières années, avaient également tenu à être présents pour ce moment convivial.



RÈGLEMENTATION D'ENTRETIEN DES BUSES & FOSSÉS

Les intenses précipitations du mois de décembre ont mis en exergue l'importance de l'entretien des moyens permettant le drainage et l'évacuation des eaux. Nous tenions à faire quelques rappels sur la réglementation en la matière.

Un fossé est un aménagement créé par l'homme qui n'est pas alimenté par une source. Il permet d'évacuer les eaux de ruissellement et/ou de drainer des parcelles, notamment pour permettre d'améliorer les usages des sols ou de gérer les eaux pluviales dans les zones habitées.

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa

propriété (Art. 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (Arts. 640 et 641 du Code Civil).

L'entretien des fossés collectant les eaux (alimentant les cours d'eau situés en aval), ainsi que celui d'accès à une propriété ; doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (Art. L 215 du Code de l'Environnement). Cet entretien

est à la charge du propriétaire riverain.

Si un fossé privé, un accès, un pont, ou buse par défaut d'entretien, engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police peut y faire exécuter des travaux d'office (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). La collectivité facturera alors le montant de l'intervention au propriétaire. De même, en cas de dégâts engendrés par un manque d'entretien, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

Vous pouvez contacter votre Mairie pour toute information technique sur la création ou l'entretien de fossé ou busage.

CÔTÉ FINANCES

BUDGETS 2020

La comptabilité de la commune de Mées est composée de 3 budgets :

- Un budget principal de 2 254 044,36 €
- Un budget annexe pour le Lotissement des Genêts de 182 702,76 €
- Un budget annexe pour les logements sociaux de 24 315,96 €

Le budget consolidé pour l'année 2020 s'élève à 2 461 063,08 €.

Voici le budget principal 2020 détaillé par chapitre.

La section fonctionnement représente 74 % du budget contre 26 % pour la section investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Code	Libellé	Budget
011	Charges à caractères général	495 590,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	703 615,83
014	Atténuations de produits	6 000,00
022	Dépenses imprévues	98 000,00
023	Virement section investissement	185 613,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 394,00
65	Autres charges de gestion courante	173 664,97
66	Charges financières	13 580,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
	Total	1 677 959,15

RECETTES		
Code	Libellé	Budget
002	Excédent de fonctionnement reporté	287 310,38
013	Atténuations de charges	30 000,00
70	Produits des services	179 845,00
73	Impôts et taxes	853 856,80
74	Dotations, subventions	273 834,97
75	Autres produits de gestion courante	52 100,00
76	Produits financiers	12,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
	Total	1 677 959,15

La **section de fonctionnement** s'équilibre à 1 677 959,15 € et la **section d'investissement** s'équilibre à 576 085,21 € avec un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 185 613,47 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Code	Libellé	Budget
001	Déficit d'investissement reporté	60 790,05
16	Emprunts et dettes assimilés	86 470,00
20	Immobilisations incorporelles	2 150,00
21	Immobilisations corporelles	33 000,00
23	Immobilisations en cours	384 675,16
27	Autres immobilisations financières	9 000,00
	Total	576 085,21

RECETTES		
Code	Libellé	Budget
021	Virement de la section fonctionnement	185 613,47
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 394,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	177 639,93
13	Subventions d'investissement	211 437,81
	Total	576 085,21

DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS EN COURS	
Travaux Bâtiments communaux	22 498,04
Nouveau cimetière	220 000,00
Préau	30,00
Aménagement RD70 PUP	55 200,00
École numérique	10 000,00
Menuiseries salles sécurité incendie	4 947,12
Menuiseries école et ancienne salle de musique	70 000,00
Columbarium ancien cimetière	2 000,00



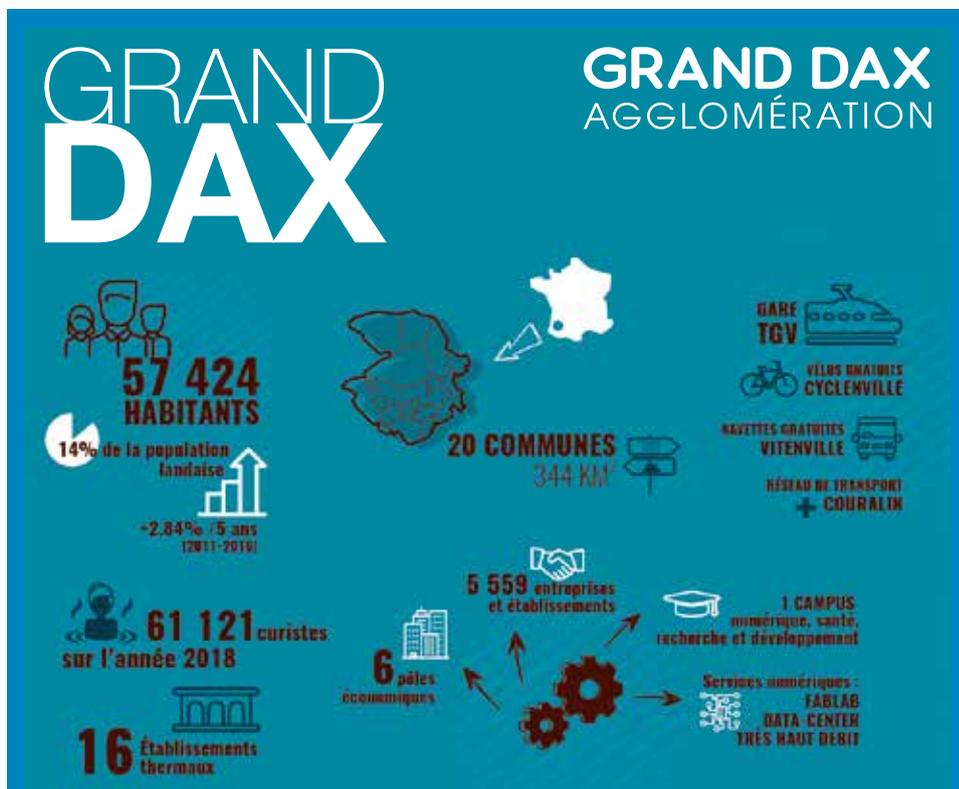
ASSOCIATIONS

Afin de soutenir les associations du village qui ont connu des annulations de la plupart de leurs manifestations en 2020, le conseil municipal a décidé de maintenir les aides financières en leur faveur, excepté une diminution logique à l'égard du comité des fêtes puisque nos fêtes patronales ont été annulées cette année. Les subventions aux associations représentent un budget total de 36 000 €.

TAXE AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement concerne les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

En raison de l'importance des constructions récemment édifiées ou en cours de réalisation, de nombreux équipements et travaux publics substantiels s'avèrent nécessaires. Par exemple, la création de nouveaux réseaux publics, l'extension et le renforcement du réseau électrique basse tension, les élargissements de voirie, le redimensionnement du réseau d'eaux pluviales ou encore le reprofilage de plusieurs fossés. Pour faire face à ces investissements lourds pour la collectivité estimés à plusieurs dizaines de milliers d'euros, le conseil municipal a décidé en séance du 30 novembre dernier de majorer le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer sur le secteur Laustes (zone économique) à un taux de 6 % (contre 5 % précédemment) et pour toutes les autres parties du territoire communal à un taux de 4 % (contre 3 % précédemment).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

À l'heure des élections à la CAGD

Les conseillers communautaires se sont réunis le vendredi 10 juillet pour élire le Président et les vice-président(e)s de la CAGD. Julien Dubois, Maire de Dax, a été élu président de l'agglomération.

Voici dans l'ordre d'élection les 11 vice-présidents :

- Hervé Darrigade (1er adjoint de la CAGD et maire de Rivière-Saas et Gourby)
- Julien Bazus (maire de Saint Paul-lès-Dax)
- Grégory Rendé (adjoint au maire de Dax)
- Guylaine Dutoya (maire de Candresse)
- Hikmat Chahine (maire de Tercis-les-Bains)
- Martine Dedieu (adjointe au maire de Dax)
- Sylvie Péducasse (adjointe au maire de Saint Paul-lès-Dax)
- Christian Carrère (maire de Saint Pandelon)

- Philippe Castel (maire de Gourbera)
- Christelle Lalanne (adjointe au maire de Saint Vincent de Paul)
- **Jean Soublin** (adjoint au maire de Mées).

Et ici à Mées ?

Madame le Maire **Sophie Irigoyen** est présente dans diverses Commissions, telles que la commission Finances, appel d'offres, la commission mobilité et transports, au CNAS, comité national d'action sociale ou encore la commission technique.

Notre adjoint au Maire **Jean Soublin**, quant à lui, est vice-président à la CAGD, et fait également partie des Commissions Enseignement supérieur et Très Haut Débit, Développement Economique et Commerce, Tourisme et Thermalisme et Voirie. Il siège aussi au comité syndical du Pays Adour Landes Océanes, du SITCOM et de Trans'Landes.

AUTRES SYNDICATS

M. **Gilles Lafont**, adjoint à l'environnement, forêt, travaux publics, équipements et agents communaux, a été désigné délégué au Sivu des Chênaies.

MM. les élus **Didier Durquety** et **Vincent Nassiet** sont, eux, délégués au SYDEC (Syndicat Départemental d'Électricité et d'Eau des Communes) ainsi qu'au CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Pour terminer, MM. les élus **Nicolas Bergey** et **Bruno Sarie** ont été désignés comme délégués à l'ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique).

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE RENFORCÉ

Début 2020, l'entreprise Orange a introduit une demande pour l'implantation de deux antennes de téléphonie sur le territoire de la commune.

Le premier projet se situe à l'entrée du village sur la parcelle cadastrée section AD n° 40, au pied du premier passage à niveau en venant de Dax. La seconde à

tures et les différentes stratégies des opérateurs qui cherchent à s'implanter sur la meilleure parcelle afin d'obtenir la meilleure couverture réseau possible, pose bien souvent une multitude de problèmes aux petites collectivités.

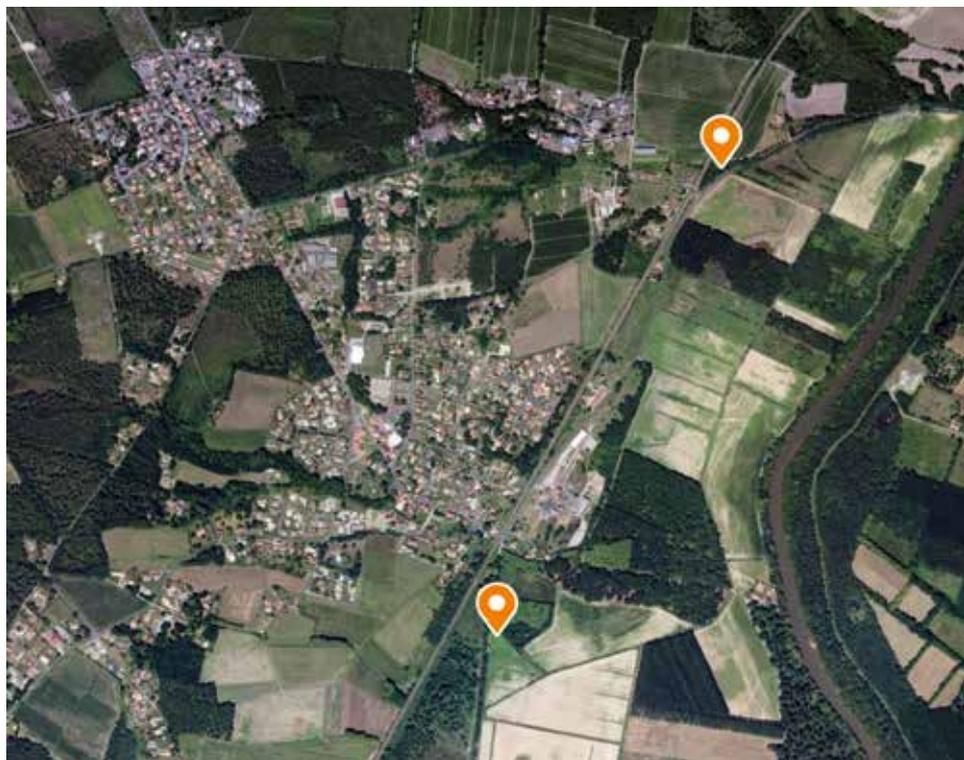
Alors que les grandes agglomérations signent avec les opérateurs des chartes

de la couverture wifi à l'intérieur des trains et permettront d'améliorer significativement la couverture mobile 3G/4G à l'intérieur des bâtiments dans le bourg. Si la municipalité n'est pas hostile à l'implantation d'antennes relais sur son territoire, nous aurions souhaité une coopération pleine et entière avec l'opérateur. Nous regrettons, alors que la commune dispose d'une multitude de terrains qui auraient pu être exploités, qu'Orange ait choisi d'installer ces structures, sans aucune concertation, sur le domaine privé et en outre dans des secteurs dits "sensibles" (entrée du village, proximité d'habitations, entrée des Barthes).

Les dossiers ont été instruits par le service d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Toutes les règles d'urbanismes et environnementales étant respectées, rien ne s'oppose aujourd'hui au déploiement de ces antennes. Le maire n'intervient pour la protection de l'environnement ou de la santé qu'à titre très secondaire.

Par ailleurs, le premier magistrat communal ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et destinée à protéger le public contre les effets des ondes émises par ces antennes. En matière d'urbanisme, La Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) a intégré de nombreuses dispositions permettant de faciliter l'implantation des antennes relais. Malgré nos recherches juridiques et compte tenu de la jurisprudence actuelle quasi systématiquement favorable aux opérateurs de téléphonie, nous n'avons pas pu nous opposer à ces autorisations, ce qui nous contrarie et désole fortement.

Nous tenions à vous en informer.



l'entrée des Barthes juste après la station d'épuration sur la parcelle cadastrée sections ZB n° 8.

L'installation de ces antennes s'inscrit dans le cadre d'un accord conclu en janvier 2018 entre l'état et les opérateurs de téléphonie mobile afin d'améliorer, entre autres, la couverture mobile dans les zones non ou mal couvertes ainsi que de généraliser la 4G dans les transports.

Ce développement, soutenu et encouragé par l'état qui fixe des objectifs quantitatifs d'implantations de nouvelles struc-

de bonnes conduites qui définissent les règles que chaque partie s'engage à respecter, les petites communes se trouvent souvent confrontées à des décisions unilatérales prises sans concertation par l'opérateur.

Absence de concertation

Les deux projets méessois n'échappent pas à la règle et nous ont donc été imposés. Pour Orange ces deux projets d'antennes relais situés aux abords de l'axe ferré répondent à l'objectif réglementaire



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous avons débuté la construction d'un site internet, et travaillons pour qu'il soit disponible d'ici quelques semaines. Conçu dans le but d'améliorer encore un peu plus la communication envers les administrés avec ses rubriques agenda et actualités, vous y retrouverez aussi les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que les bulletins municipaux. Tourné vers le côté pratique, il centralisera pour mettre à votre disposition le plus efficacement possible toutes les informations utiles sur les différents services (poste, sitcom...) et les diverses associations. Ce site vous permettra également d'effectuer simplement vos démarches administratives comme vos demandes d'acte civil, recensement, inscription sur les listes électorales etc...

Nous vous tiendrons informés et vous communiquerons l'adresse officielle dès que le site sera fonctionnel.

FACEBOOK ET VOUS



Vous cherchez notre commune sur les réseaux sociaux, ouvrez Facebook et trouvez la en tapant "Ville de Mées". Vous n'avez pas forcément besoin d'avoir un compte pour vous connecter. Cette page vous informe sur l'actualité de notre village, des événements qui nous entourent. Elle vous donne des informations pertinentes comme les horaires d'ouverture de la mairie. Vous pouvez aussi nous demander à y glisser un message, soutenir une activité... N'hésitez plus et servez-vous de ce moyen pour échanger et communiquer avec nous.



PANNEAU POCKET "MA COMMUNE DANS LA POCHE"

La mairie de Mées se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile gratuite Panneau-Pocket.

Nous vous en avons déjà parlé, Panneau Pocket est un système très simple et efficace. Il prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes. De ce fait Panneau Pocket renforce la communication et le lien social dans la commune. Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous pouvez rester connecté à l'actualité de votre village ! Une application simple et engagée 100% française.

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 4000 communes, écoles, associations... et 29 Intercommunalités.

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer Panneau Pocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. Panneau Pocket est désormais disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Quelques chiffres sur Mées

La commune a adopté ce nouveau portail d'informations depuis fin juillet 2020. À ce jour plus d'une soixantaine d'informations ont été relayées via cette application. Nous sommes heureux de compter près de 450 smartphones ayant mis Mées en favoris. Alors continuez à en parler autour de vous, téléchargez ou faites télécharger l'application par et pour vos proches, elle est gratuite et simple d'utilisation, pour garder un contact avec nous, n'importe où !



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE, UN DEVOIR DE MÉMOIRE

Malgré les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement, la commémoration du 11 Novembre a eu lieu au Monument aux Morts, tout fraîchement rénové. Mme le Maire Sophie Irigoyen, les élus MM. Gilles Lafont, Jean Soublin et Nicolas Bergey, M. Jean Paul Capus représentant de la FNACA, ainsi que M. Olivier Arnaud, pour accompagner la cérémonie en musique, ont déposé la gerbe en souvenir de nos combattants.



LE LOGO DE LA VILLE FAIT "PEAU NEUVE"

Sans pour autant changer entièrement d'aspect, le logo du village s'est refait une petite jeunesse. Un peu plus épuré et moderne, il se décline au couleur de la commune en gardant son identité chère à nos Méessois.



UNE ROSE POUR LES MAMANS

Au lendemain de l'installation du conseil municipal et afin de célébrer la fête des mères, nous sommes allés à la rencontre des mamans et de leurs bébés nés dans l'année pour les mettre à l'honneur en leur offrant une rose.

À défaut de pouvoir nous réunir, cette initiative de visite à domicile a marqué nos premiers échanges avec les administrés du village.



LE COIN DES INFOS UTILES

Chacun, chacune doit rester vigilant et repérer les personnes qui auraient besoin des services du CCAS ou qui auraient besoin d'être accompagnées par d'autres services d'aide sociale.

Soyons attentifs autour de nous et faisons preuve de solidarité et d'entraide. N'hésitez pas à informer la mairie qui sert de lien avec les membres du CCAS.

Le facteur peut apporter des espèces aux clients de la banque postale à hauteur maximum de 150 euros par jour.

Pour en faire la demande, il suffit de téléphoner au 3631, numéro gratuit de 8 h 30 à 19 h. Le facteur se charge de faire remplir le formulaire aux personnes et leur livre le lendemain.

LE CCAS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Une nouvelle municipalité implique un renouvellement du CCAS, qui a eu lieu fin juillet 2020.

Souvent méconnu, le CCAS est un outil indispensable à la commune pour mettre en œuvre la cohésion sociale entre les habitants. C'est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale et participe également à des actions sociales.

Il est géré par un conseil d'administration composé du Maire qui est le président de droit, et en nombre égal de membres élus du conseil municipal et de membres nommés issus d'associations à vocation sociale. À ce jour, nous comptons pour Mées 15 personnes dont 7 bénévoles qui ont un parcours professionnel relevant du secteur médico-social ou d'associations caritatives. Leurs expériences sont des ressources importantes pour accomplir les missions de cette instance et tisser du lien. Afin de prendre connaissance du maillage territorial, le conseil d'administration a participé en mairie à une réunion avec M. Benoit, directeur du CIAS (Centre Inter-communal d'Action Sociale) au Grand Dax et de sa vice-présidente, Mme Dutoya, pour une présentation de leurs missions. Nous vous en reparlerons de façon plus détaillée, dans un prochain bulletin municipal.

Les actions mises en œuvre

Le plan canicule de l'été : Les élus en charge de l'action sociale ont pris contact par téléphone auprès des personnes âgées de plus de 75 ans pour leur rappeler les conduites à tenir en cas de forte



chaleur et prévoir une visite de courtoisie selon leur demande.

Au-delà de ces recommandations préventives, les échanges réconfortent et donnent du sens à la relation d'aide engagée par les élus.

Face à la COVID : Dès le début de ce deuxième confinement, les membres du CCAS se sont mobilisés afin d'organiser des équipes d'intervention avec des référents de quartier.

Par contact téléphonique et/ou visite à domicile, ils s'assurent que nos anciens de plus de 75 ans se portent bien et proposent leurs services pour répondre à leurs besoins essentiels du quotidien : portage de courses alimentaires, livraison des médicaments, photocopies des attestations, portage de livres de la bibliothèque, distribution de masque, mise en relation avec les services d'aide, l'installation de téléalarme pour deux personnes, l'aide administrative pour la constitution de dossier de travaux d'amélioration de

l'habitat, la mise en place de dossier de demande aide-ménagère, écoute auprès d'aidants familiaux... Un contact social que chacun a pu apprécier.

Les colis de Noël : Traditionnellement, les personnes seules de plus de 75 ans reçoivent en cadeau de fin d'année un colis offert par le CCAS de la mairie.

Cette année, le repas de nos anciens n'a pu se dérouler en raison de l'épidémie que nous traversons. Pour pallier à ce manque, le CCAS a donc souhaité que tous nos anciens reçoivent un coffret cadeau, soit 32 colis couples et 118 colis personnes seules.

Bénévoles du CCAS et élus de la municipalité assurent conjointement la distribution à domicile des colis avec en sus un livret jeux. Nous remercions Maeva, jeune adolescente méessoise, qui a donné de son temps pour participer à cette action de solidarité. Un moment de partage, de lien et de convivialité entre les générations du village.

CONTINUITÉ DU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de juillet : Après débat et concertation en conseil municipal, le centre de loisirs a ouvert ses portes le 6 juillet 2020 et pour 4 semaines complètes avec une capacité d'accueil fixée à 50 enfants contre 80 habituellement.

L'infirmière de la PMI du conseil départemental (Protection Maternelle et Infantile) est venue s'assurer que les conditions d'hygiène, de sécurité des locaux répondaient aux critères d'ouverture ainsi que du taux d'encadrement qui était conforme à la réglementation.

En respectant le protocole sanitaire, le personnel encadrant a su faire appliquer les gestes barrières et mesures de distanciation tout en proposant des activités éducatives et de loisirs de qualité pour les enfants accueillis. Les petits pitchouns sont partis à l'aventure en jouant les Mini-Jones alors que les grands se sont lancés dans la découverte du monde, en véritable Globetrotters.

L'accueil de loisirs des vacances de Toussaint : La fréquentation est en hausse par rapport à cet été pour l'ouverture lors de cette première semaine des

vacances de Toussaint. Les animateurs fortement investis ont poursuivi leur travail d'animation avec des thèmes variés propices à l'imaginaire et l'expérimentation avec le monde d'Alice aux pays des merveilles jusqu'à celui d'Harry Potter.

L'accueil de loisirs du mercredi et le goûter de Noël : C'est dans une ambiance festive et féérique que le goûter de Noël a pu être organisé pour une quarantaine d'enfants accueillis.

On a pu apercevoir au loin le traineau du Père Noël et ses rennes, rempli de cadeaux qui espérons seront appréciés par les pitchouns du centre de loisirs du village. Nos animateurs ayant revêtus leurs plus beaux habits de Noël se sont donnés à cœur joie pour que tous s'enchantent au cours de ce dernier mercredi de l'année.

DANS LES CLASSES DE NOS PETITS ÉCOLIERS

À l'école, une belle coopération au service des enfants : Les entrées et les sorties sont fléchées et séparées pour les groupes des maternelles et des primaires,

le port du masque est toujours obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans. Les gestes barrières continuent d'être appliqués rigoureusement avec le lavage des mains régulier et la distanciation physique dès que possible (récréation, cantine, garderie).

Un renfort est assuré par le personnel municipal pour la désinfection quotidienne du matériel et des locaux. Les effectifs sont en légère hausse soit 172 enfants pour cette rentrée contre 168 enfants pour l'an dernier avec 7 classes.

Nous en profitons pour remercier de nouveau Mme Duclos de mener la mission de directrice de notre école pour cette année scolaire ; ainsi que nos agents communaux pour leur forte implication en cette période sanitaire compliquée.

IMPORTANT !

Rentrée septembre 2021 : Afin de préparer la rentrée prochaine, nous vous invitons, parents, à venir dès à présent en mairie, inscrire vos enfants.



L'ESPACE
DES PITCHOUNS
MÉESSOIS

ZOOM SUR...



LA JOLIE PLUME DE FRANÇOISE LE GLOAHEC

Françoise, bien que beaucoup vous connaissent dans la commune, qui êtes-vous ?

Je vis à Mées depuis une vingtaine d'années. Née à Paris, j'y ai suivi mes études mais j'ai aussi beaucoup vécu dans les Hautes-Alpes. Dès l'âge de huit ans, j'ai commencé à rédiger de courtes histoires, gardées secrètes dans de petits carnets. Je lisais tout ce qui me tombait sous les yeux et tout le temps. Depuis je n'ai pu calmer ma fièvre d'écriture et ma soif de lecture.

D'où tenez-vous toute cette inspiration ?

De la lecture, bien sûr ! Elle a fait naître en moi ce besoin de créer des personnages qui m'accompagneront tout le long de l'histoire et bien après. Un cap sur la Bretagne m'a permis d'y découvrir ses légendes, de m'ouvrir au surnaturel, au fantastique, de laisser filer mon imagination, là où elle s'aventurerait. Parfois dans notre vie de tous les jours, parfois bien plus loin puisque je ne lui imposais aucune barrière de raison. À présent, il me semble

que les thèmes s'imposent à moi.

On vous connaît beaucoup d'ouvrages. Aujourd'hui, vous avez un joli palmarès...

Plus de 35 livres à mon actif, trente-et-un ouvrages pour enfants, une trilogie pour adolescents, un recueil de nouvelles pour adultes... Et il y a maintenant une poignée d'années, j'ai tenté l'aventure du roman pour adultes, histoire de vivre une nouvelle aventure. Super expérience qui s'est concrétisée par la sortie, en novembre 2018 de mon roman sur les Landes : "L'enfant des pins", chez City Éditions. En juin 2020, est paru "Sucre amer", mon second ouvrage sur le drame des enfants déplacés de La Réunion, chez Ramsay Éditions. Le troisième suivra les aventures d'un groupe d'amies liées par un terrible secret de jeunesse. Il est achevé et retenu par l'éditeur.

Actuellement je travaille sur un autre sujet qui me tient à cœur. Mais je ne vous en dis pas plus... Mystère ! Beaucoup de recherches en cours et une écriture longue au programme.

Retour sur la séance de signature de Françoise Le Gloahec dans notre bibliothèque de Mées, le samedi 17 octobre 2020

Dans une ambiance très conviviale et dans le respect des gestes barrières, de nombreux visiteurs (qui étaient en majorité des visiteuses) ont pu rencontrer l'autrice Méessoise.

Elle a pu répondre aux questions concernant "Sucre amer", son nouveau roman paru chez Ramsay, développer le choix de ce thème et ses motivations. Avec passion, elle a aussi évoqué son expérience de romancière. Masquée, Françoise Le Gloahec a signé une vingtaine de livres, sans compter ceux déjà acquis par des lecteurs venus les faire dédicacer. Ces derniers ont pu communiquer leur découverte de cet ouvrage et témoigner de leur émotion sur le sujet.

Nous ne manquons pas de remercier tous les acteurs de ce moment convivial, Françoise et son mari Jean-Michel, mais également Nathalie ainsi que les bénévoles... Une matinée riche en échanges dans notre accueillante bibliothèque de Mées.

LA GRAND-MÉES DES ASSO



TOURBIÈRES ET PATRIMOINE MÉESSOIS

L'association Tourbières et Patrimoine Méessois (TPM) est une toute nouvelle association créée en mars 2020. Elle a pour objectif essentiel, la protection ainsi que la valorisation du patrimoine local et écologique que sont les tourbières et les Barthes. TPM inscrit son action dans une démarche globale et active, en partenariat avec la Commune et le Conservatoire des Espaces Naturels de la Nouvelle Aquitaine (CEN)

La crise sanitaire a perturbé la mise en place des animations envisagées mais les projets sont toujours dans les cartons et sont prêts à être mis en œuvre. D'ores et déjà plusieurs adhérents ont participé à quelques sorties-découverte ou actions de préservation sous l'égide du CEN ou du Conseil Départemental. Nous poursuivons la préparation des conférences thématiques et des animations sur le terrain. La cotisation annuelle est fixée à 10 €. L'association TPM regroupe actuellement une quarantaine d'adhérents mais accueille bien volontiers tous ceux et toutes celles qui partagent les valeurs de sauvegarde de la nature et de l'environnement. N'hésitez pas à consulter la page Face-



book de Tourbières et Patrimoine Méessois pour obtenir les informations sur le programme d'activités et visualiser

quelques jolies photos. Vous pouvez également vous renseigner au 06 80 95 92 51 ou 06 86 83 34 48.

LES FÊTES DE MÉES : TOUJOURS AUTOUR DE LA SAINT JEAN BAPTISTE, LE 24 JUIN

Tout était prêt cette année pour maintenir ce moment incontournable. Nous avons affiné le programme et prévu de mettre à l'honneur nos 7 présidents consécutifs et ainsi célébrer les 30 ans du Comité des Fêtes.

Année exceptionnelle, qui nous a désarmés et empêchés de proposer nos différentes animations. Tout a donc été annulé pour 2020. Mais revenons sur cette tradition et allons fouiller la mémoire de nos anciens...

Qui est Saint Jean Baptiste ?

Dans la religion chrétienne, il est le cousin de Jésus, sorte de messenger qui baptisait les pèlerins avec l'eau du Jourdain.

Comment est fixée la date de la fête ?

Quand les traditions Païennes et Chrétiennes ont fusionné, la fête de la Saint-Jean a été fixée au 24 juin, jour de la naissance du Saint ; la fête de la Saint-Jean

était traditionnellement, dans la plupart des paroisses de France, la fête de la Jeunesse avec des jeux et des rites de passage qui étaient à la fois le moment de réception des nouveaux membres de la Bachelierie du village ou du quartier (les adolescents), et l'élection du Roi et de la Reine de la Jeunesse pour la nouvelle année. Cette fête, qui était celle de l'apogée de l'été, était fortement marquée par la musique. Elle commençait le matin avec la messe de la Saint-Jean et comportait toujours le soir une veillée avec un grand feu et se terminait par un bal nocturne. Dans les archives de Mées, nous avons retrouvé quelques affiches de la "Fête patronale" mais il est difficile de savoir depuis quelle année cette tradition est respectée. En 1913 et 1914, la musique était déjà au rendez-vous et l'on faisait appel aux formations musicales dacquoises, rallye dacquois, la Nèhe. Peu de voitures, pas de bus mais à

Mées, ils arrivaient en train !

Dans les années 1950, c'est l'UJM, qui organise la fête. De la musique du matin au soir et le souvenir de grands orchestres, notamment en 1979 où "Sentimental Trompette" avait été invité devant une place noire de monde. Rares sont les années qui n'ont pas vu la fête, seulement les années de guerre.

En 1990, la municipalité, crée le "Comité des Fêtes" et laisse le soin à une équipe menée par Joël Constant de développer un programme. Ainsi va le temps, avec le poids de ses traditions qui nous sont chères, avec cette envie de continuer à les faire vivre et à les respecter. Au début de l'année 2020, à l'issue de l'assemblée générale, le bureau a été renouvelé avec à sa présidence Frédéric Pourtalet.

Nous souhaitons de tout cœur vous retrouver en 2021. Prenez soin de vous.

Le Comité des fêtes

UNE HEURE DE GYM À MÉES !



Nos animatrices sont restées très actives pendant et après le confinement : envoi de vidéos d'entretien et de mise en forme pendant le confinement et dès notre remise en liberté (certes restreinte), nous avons occupé le square Dominique Arnaud pour nos séances

de gym au grand air, très apprécié par nos adhérents, en respectant la distanciation sanitaire. Nos sportives et sportifs ont pu contempler la cime des arbres en faisant leurs abdos !

Nous avons repris la nouvelle saison le 8 septembre en respectant le protocole sa-

nitaire très strict (masque à l'entrée et à la sortie, gel hydroalcoolique avant les cours, distanciation de 2 m, liste de présence, désinfection de tout ce qui a été touché). À notre grande satisfaction, les adhérents sont revenus nombreux et heureux d'enfin de retrouver.

ASSO, NOUVEAUTÉ !

Forte de plus d'une vingtaine d'associations, la commune est ravie d'accueillir prochainement une petite nouvelle... qui sans nul doute glissera comme sur des roulettes !

En effet, à partir de cette année, l'association "Ride Ton Village" viendra soutenir et encadrer les jeunes (et moins jeunes) autour du City parc de Mées, afin de promouvoir les sports de glisse urbaine tel que le skateboard, la trottinette ou les rollers.

Bienvenue dans la grande famille des associations méessoises ! Renseignements auprès de M. Mendez au 06 61 33 86 67.

NOUVELLE SAISON DE TAEKWONDO À MÉES !

Le Hwarang Adour Club de Mées a fait sa rentrée sportive le mardi 8 septembre et repris sa pratique et son enseignement du Taekwondo, art martial coréen. Les adhérents reprennent progressivement le chemin du dojang, tout en respectant durant les séances le protocole sanitaire en vigueur de lutte contre la propagation du Covid 19, mis en place par la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA).

Vous voulez vous maintenir en forme dans la bonne humeur ?

Nous accueillons enfants et adultes. Venez découvrir notre discipline, en participant à 3 cours d'essai le mardi et le jeudi soir à la salle des fêtes de Mées (enfants à partir de 18 h 30 et adultes à partir de 19 h 30).

Pour tout renseignement sur les ho-



naires et lieux des cours, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook ou

UNION DE LA JEUNESSE DE MÉES

Que dire de cette année 2020 ? Tout d'abord MERCI ALBERT !

Après 10 années passées à la présidence de l'UJM, Albert Irigoyen a démissionné cet été. Le bureau et moi tenons à le remercier pour tout ce qu'il a fait pour notre association durant toutes ces années et surtout, pour ma part, de m'y avoir fait revenir. Nous allons essayer de maintenir cette école au niveau actuel comme il l'a si bien fait. Une fois de plus MERCI ALBERT !

Revenons à la musique

Une fin d'année scolaire 2019-2020 interrompue par ce fameux corona qui a chamboulé la France et le monde entier et nous n'y avons pas échappé. La plupart de nos professeurs ont continué leurs cours et nous les en remercions. Bien entendu, c'est à contre cœur que nous avons dû annuler notre "Rock'n chips" ainsi que notre gala annuel qui permet à tous les adhérents de jouer devant leurs familles et amis et surtout de passer un moment agréable autour de notre kiosque. Espérons que cette année nous pourrions renouer avec tout ça. Bien sûr l'annulation de ces festivités fait un trou dans notre comptabilité mais nous allons tout faire pour redresser la situation et repartir de l'avant.

J'en profite donc pour lancer un appel au sponsoring, mécénat, partenariat, appelez le comme vous voulez mais si vous avez une entreprise, un commerce ou même vous particulier et que vous voulez

nous aider à continuer d'enseigner la musique à nos enfants, nous serons évidemment contents de vous accueillir comme partenaire. De plus, je vous rappelle que le CD de l'UJM harmonie et banda est en vente, n'hésitez pas à me contacter pour vous le procurer (07 76 73 12 24).

La rentrée 2020 vient de s'effectuer et nous avons constaté une baisse des inscriptions assez significative. La raison ? peut-être y en a-t-il plusieurs. La communication, le désintéressement des jeunes pour la musique, le prix, la peur d'un reconfinement ou tout un ensemble, on ne sait pas, mais telle est la réalité. Nous allons tout faire pour vous redonner l'envie de venir vers nous pour apprendre, jouer, partager et surtout passer du bon temps. Pour cela nous rappelons à tous les musiciens du village que l'harmonie dirigée par Alissa Portellano répète le samedi matin de 10 h 30 à 12 h donc si vous voulez ressortir vos instruments du placard, les dépoussiérer et revenir souffler ou taper avec nous c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons. Dans un autre registre la banda, dirigée maintenant par les jeunes avec à leur tête Thibaut Dionisius répète elle un vendredi sur deux à partir de 20h et accueille, elle aussi, bien évidemment tous les musiciens.

Il me reste à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous dire "à très vite".

Olivier Arnaud
Président de l'UJM Musique

ASSOCIATION "LES FÉES BIEN ÊTRE"

Voilà maintenant deux ans que l'association a vu le jour. C'était un week-end de Pâques, associant nos connaissances, nos formations et nos savoir faire, nous proposons tout au long de l'année des ateliers bien être pour tous : bébés, enfants, adultes et familles. Nous avons plusieurs certifications : en massage bébé, en massage 2-3 ans, en massage 4-12 ans et formation De Gasquet en yoga.

Pour faire un bilan de nos deux premières années...

Nous avons pu proposer des ateliers découverte parent enfant au moins une fois par mois, des ateliers massage bébé en individuel, un atelier d'apprentissage de la routine Misp en collectif sur 5 semaines. Nous sommes intervenues en partenariat avec la mairie auprès des enfants de l'école du village pour des ateliers détente relaxation sur le temps périscolaire. Ainsi qu'en partenariat avec l'APE dans la classe de PS/MS pour un apprentissage du mini MISP massage à l'école. Et nous avons également été sollicitées par l'école de Narrosse pour apprendre à ses élèves la routine du MISP massage à l'école.

Des séances de relaxation yoga adultes



consulter le site du club à l'adresse : hwarang-adour-club.e-monsite.com.

GÉNÉRATION MÉESSOISE

Cette année 2020 a été quelque peu perturbée par l'arrivée de ce virus qui nous a contraint à stopper la plupart de nos activités. Seule notre sortie en Béarn et celle à Saint Sébastien ont pu se faire. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons visité le musée du béret à Nay, les Ateliers de tissage Lartigue à Bibos, la boutique de chocolats Lindt à Oloron-Sainte-Marie et le Musée des sciences à Saint Sébastien. Nous regrettons beaucoup nos après-midi jeux, informatique et surtout nos soirées pizzas, nos sorties aux Aramits et en Espagne ont dû également être annulées. Le moral des troupes est en berne.

Mais nous ne désespérons pas de les reprendre toutes...

Pour redonner un peu d'espérance à tous, au début de l'année 2020 nous avons décidé de faire notre assemblée générale au moulin de Poustagnacq suivi d'un repas qui marquera également les 40 ans du club ! La cotisation versée pour cette année aura au moins permis d'apporter un peu de convivialité et de douceur dans cette conjoncture actuelle indépendante de notre volonté !

Si vous désirez partager d'agréables moments dès que la situation sanitaire le permettra, n'hésitez pas à nous contacter.

COMPOSITION DU BUREAU		
Président	Jean-Louis Martin	06 70 93 93 71
Secrétaire	Sylvie Berthelier	06 81 79 92 49
Trésorière	Éliane Lac	06 77 36 61 60

ÊTRE"

ont également été proposées sur les mardis et jeudis soir sur inscription. Et certains adhérents ont pu bénéficier de cours de danse, zumba le mercredi soir dans la salle des fêtes, dispensé par Guillemine, diplômée d'état.

Pour cette année 2020, tous nos ateliers ont été interrompus au vu de la crise sanitaire. Nous avons repris nos ateliers petit à petit courant septembre dans une salle gracieusement prêtée par la mairie.

Courant 2021... de nouvelles petites propositions feront leurs apparitions... Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter : Gisèle 0679348991 ou Céline 0625390909



ASSOCIATION PATCH ET BOUTS DE TISSUS

Qu'est-ce que du Patchwork ?

C'est un assemblage de morceaux de tissus variés permettant de confectionner divers ouvrages (sacs, coussins, dessus de lit etc...). Plusieurs techniques existent, à la main ou à la machine, pour réaliser des ouvrages traditionnels ou contemporains.

Venez nous rejoindre pour passer de bons moments les mardis de 14 h à 17 h au foyer de l'Age d'Or derrière la Mairie. Il est ouvert aux brodeuses et couturières.

Pour plus de renseignements :

Geneviève Robin 06 02 30 45 73 ou Claudette Donze 06 07 68 62 23



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Thaïs Brugeron – 03.12.2019
Apolline Boyon – 24.01.2020
Sam Adre-Moisy – 10.03.2020
Pazanne Perez – 25.03.2020
Basile Lafourcade – 25.05.2020
Gabin Dupeyron – 05.06.2020
Rose Clave – 16.07.2020
Tom Lamarque – 18.07.2020
Enea Maillen – 08.08.2020
Martin Boueilh – 05.10.2020
Emy Dubois – 18.11.2020
Noa Duclos – 17.12.2020
Mia Gonati Machado – 20.12.2020

MARIAGES

Sophie Bienabe & Cédric Luquet
25.07.2020
Yue Wang & Bastien Marquillier
19.12.2020

DÉCÈS

Marguerite Mendiondo – 08.01.2020
Aline Da Silva – 11.01.2020
Michel Piton – 28.02.2020
Marie-Christine Rizzetto – 13.05.2020
Léonardo Di Pasquale – 18.06.2020
Georgette Brechard – 23.06.2020
Jean Aubouin – 12.07.2020
Lucien Mendez – 17.09.2020
Clémence Lamarque – 19.09.2020
Infancia Fernandes – 03.07.2020
Georgette Fuerté – 15.10.2020
Marie Lartigue – 20.11.2020



HORAIRES & INFORMATIONS

Mairie

908, Avenue Émile Despax 40990 Mées
Tél. : 05 58 97 57 54
Courriel : mairie@mees.fr

Mme le Maire : 06 02 12 36 22 - Courriel : lemaire@mees.fr

Les adjoints : lesadjoints@mees.fr

 : Ville de Mées  : Mées

Secrétariat de mairie

Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h
Mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Agence Postale

Lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45

Bibliothèque

Du Lundi au Jeudi de 16 h à 17 h 30
Vendredi : Fermé
Samedi de 10 h 30 à 12 h

Déchetterie Rivière Saas et Gourby

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Collecte ordures ménagères

Lundi et Jeudi entre 5 h et 13 h

Nuisances sonores

Rappel des horaires pendant lesquels les travaux de bricolage et jardinage par les particuliers utilisant des appareils à moteur sont autorisés (arrêté préfectoral du 25 novembre 2003)

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Toute autre nuisance sonore (radio, appareil ménager, etc) doit être limitée en fonction des règles de bon voisinage.

